

Triangle de présignalisation

Réf : ET12SH2



Pour assurer une meilleure protection des automobilistes, en situation d'urgence ou de panne.

Obligatoire depuis le 1er juillet 2008, accompagné du gilet de sécurité, dans chaque véhicule (les sanctions pour les automobilistes s'appliquent depuis le 1er Octobre 2008.)

Il doit être positionné 150 m avant le véhicule en détresse (30 m en ville).

Repliable.

Très stable, repose sur 4 pieds.

Livré dans son étui en plastique (L. 440 mm x l. 150mm x h. 30mm)

Homologué Europe.

Côtés de 430 mm.

Poids 0.723 kg